COMPTE RENDU

POD Maatschappelijke Integratie
SPP Intégration Sociale

Date : 12 mai 2015

Auteur : service Activation/FEAD

Personnes présentes

Nom	***Organisation***
Julien Van Geertsom	SPP Intégration sociale
Alexandre Lesiw	SPP Intégration sociale
Rajae Chatt	SPP Intégration sociale
Jacqueline Dewulf	SPP Intégration sociale
Vincent Vespa	Cellule stratégique ministre Borsus
Jan Depauw	Karel de Grote-Hogeschool
Els De Waele	Universiteit Gent
Daniel Maloux	CPAS de Mons – asbl Accesport
Petra Dombrecht	VVSG
Angeline Declercq	OCMW Kortrijk
Liesbeth De Pauw	OCMW Leuven
Jonathan Mortelmans	OCMW Antwerpen
Erwin Van de Mosselaer	OCMW Antwerpen
Ine Bogemans	OCMW Mechelen
Frans Draulans	OCMW Heist-op-den-Berg
An Geukens	OCMW Genk
Barbara de Smet	OCMW Brugge
Marijke Luwel	OCMW Hasselt
Guido De Baere	OCMW Gent
Sabrina Van Keer	CPAS d'Ottignies
Michel Milon	CPAS de La Louvière
Julien Etienne	CPAS de Liège
Thomas Mortier	CPAS d'Etterbeek
Dominique Gobert	CPAS de Schaerbeek
Agnès Dubus	CPAS de Bruxelles
Daniel Hanquet	CPAS de Rixensart
Edith Robert	CPAS de Saint-Gilles
Anne Lenglez	CPAS de Tournai (service ISP)
Anne Markey	CPAS de Tournai
Nele De Wever	OCMW-cluster Mol
Inge Goossens	Welzijnszorg Kempen

Ordre du jour

1. Validation PV
2. Outil de suivi activation sociale : « de empowerment-meter » (Jan De pauw, Karel de Grote Hogeschool)
3. Présentation de la recherche de doctorat sur l'activation sociale via le bénévolat (Els De Waele, Université de Gand)
4. Etat des lieux
    a. Etude PIIS
    b. Subvention cluster + CPAS 'grandes villes'
5. Première réflexion : pistes d'orientation d'activation sociale pour le futur
6. Bonne pratique : CPAS de Mons : Asbl Accesport

Préambule

Monsieur Julien Van Geertsom souhaite la bienvenue aux participants, les remercie de leur présence et s'excuse pour les échanges d'e-mails ayant précédé l'invitation. Il présente ensuite l'ordre du jour de la réunion.

Validation du compte rendu de la réunion du 2 avril 2015

Le compte rendu est approuvé sans remarques.

Présentation de l'outil de suivi de l'activation sociale : « de empowerment-meter » (Jan De pauw, Karel de Grote Hogeschool)

Contenu : voir présentation PPT.

Principes de base :

- Un résultat se mesure différemment selon le point de vue (manager, utilisateur, travailleur social, …)
- La mesure du résultat est de plus en plus valorisée, même par les travailleurs sociaux, si elle est jugée utile (à quoi sert-elle ?) et n'entraîne pas de travail supplémentaire.
- Outre le résultat, il y a aussi une volonté de mesurer le processus ayant mené à ce résultat (quelle est par exemple la proportion des activités de groupe dans le renforcement d'un réseau social ?)

Mesurer l'empowerment psychologique (= voir s'il est question d'élargissement du réseau ou de renforcement de l'autonomie) implique d'utiliser une définition claire, c.-à-d. une définition qui place l'individu dans un contexte (combinaison de l'individu et du contexte).

Échelle de mesure :

- Repose sur 14 affirmations (plusieurs affirmations se rapportant à une même caractéristique) auxquelles il faut répondre par OUI ou par NON (via une application web)
- Peut être complétée par le client ou par le client + le travailleur social
- Donne une mesure de l'effet (par l'attribution de chiffres aux réponses données) : mesure absolue ou comparative si l'on dispose d'un résultat antérieur (déterminer la mesure dans laquelle le réseau du client s'est élargi, la mesure dans laquelle il s'est renforcé sur le plan psychologique)

Disponibilité : l'application sortira en principe fin décembre 2015 et sera accompagnée d'un manuel. Attention : les réponses peuvent être introduites par le client et/ou le travailleur social – l'interprétation (attribution de chiffres aux réponses données) par contre est un travail de spécialiste, d'où l'importance du manuel.

Questions - réponses

Julien Van Geertsom : cet instrument permettra-t-il déjà d'évaluer les parcours d'activation sociale en 2015 ?
Jan Depauw : envisagera la possibilité de mettre l'échelle à disposition dès à présent afin qu'elle puisse être complétée – sans interprétation – comme mesure zéro.

CPAS de Malines : l'échelle de mesure a-t-elle été testée avec des allophones ?
Jan Depauw : oui, dans une ancienne version comprenant 28 affirmations. Étant donné qu'il s'agit d'un test axé sur la langue, cela a effectivement posé problème. D'où la simplification des questions, réduites à 14 affirmations auxquelles l'utilisateur doit uniquement répondre par OUI ou par NON (sans plus de nuances).

CPAS de Rixensart : attire l'attention sur une formation qui s'est donnée d'octobre 2009 à septembre 2012 à l'attention des travailleurs sociaux de CPAS et des professeurs de hautes écoles sociales, sur le « Développement du pouvoir d'agir des individus et des collectivités ». L'ensemble du cycle avait été confié par le Centre de formation de la Fédération des CPAS de Wallonie, à la Faculté des Sciences de l'éducation de l'Université LAVAL à Québec (Canada). Le CPAS suggère d'inviter les responsables du Centre de formation de la Fédération des CPAS à une prochaine réunion pour présenter cette formation.

Petra Dombrecht (VVSG) : s'enquiert de l'utilisation pratique de cette échelle de mesure en 2015.
Réponse : cf. supra (mesure zéro oui, évaluation non – la sortie de l'instrument arrivant trop tard pour cela).

Le SPP Intégration sociale regardera en concertation avec Jan Depauw dans quelle mesure l'URL menant à l'application web ne peut pas déjà être fourni afin que quiconque qui le souhaite puisse utiliser l'échelle comme mesure zéro.

Présentation de la recherche de doctorat sur l'activation sociale via le bénévolat (Els De Waele, Université de Gand)

Contenu : voir présentation PPT.

La chercheuse précise que la recherche n'en est qu'au stade de collecte des données et que l'analyse n'est pas encore terminée. Il s'agit d'une étude approfondie menée dans un grand CPAS flamand (dont elle taira le nom). Il est impossible de prévoir si les résultats de la recherche seront applicables à de plus petits CPAS. Il n'y a pas non plus de lien avec l'étude en cours sur l'utilisation des PIIS au sein des CPAS.

Étude PIIS

État des lieux : voir partie 1 de la présentation PPT.

Le sondage en ligne a été lancé le 12 mai 2015.

Julien Van Geertsom appelle à une participation multiple, c.-à-d. que plusieurs acteurs d'un même CPAS (allant de la ligne politique aux travailleurs de terrain) devraient répondre selon lui, le but étant d'obtenir une vision maximale de la réalité sur le terrain et d'éviter les réponses supposées souhaitables. Il souhaite donc éviter que le sondage ne soit complété qu'après concertation interne.

CPAS de Gand : est plutôt favorable à l'option de la réaction/réponse unique par service.

CPAS de Schaerbeek : demande si l'étude sera menée en phase avec les projets du gouvernement (vu sa durée de 6 mois).
Réponse SPP : oui, le cabinet du ministre est disposé à attendre les résultats de l'étude + les fédérations font partie du comité d'accompagnement de cette étude + le résultat sera concerté et les actions qui en résulteront, seront négociées avec les fédérations.

CPAS d'Etterbeek : puisque l'objectif de l'étude est d'alimenter le débat et de faire des propositions, quelles seront les incidences sur le PIIS Activation sociale ? On en déterminera les modalités, les sanctions éventuelles ?
Réponse SPP : le but de l'étude est entre autres de développer des outils le mieux adaptés à l'activation sociale.

CPAS d'Anvers : aimerait prendre part à l'étude approfondie (phase 2 de la recherche).
Réponse du SPP : les CPAS participants ont déjà été sélectionnés dans le respect de certains équilibres – le CPAS d'Anvers sera placé dans la liste de réserve.

Subventions clusters + CPAS 'grandes villes' : clarifications

Contenu : voir partie 2 de la présentation PPT.

Les instructions que les CPAS devront suivre attendent la signature du ministre. Il est par conséquent possible que certains éléments énumérés ici soient modifiés par la suite. Quoi qu'il en soit, 2015 est une année transitoire et personne ne peut se prononcer pour 2016.

Questions - réponses

CPAS de Liège : quid de la durée des trajectoires d'activation sociale vu que l'expérience démontre que les sorties positives puissent être obtenues avec des trajets assez courts (de 3 à 6 mois) voire avec des trajets assez longs (plusieurs années) ?
Réponse SPP : il faut faire la différence entre l'accompagnement social et la trajectoire d'activation sociale. La dernière est spécifique et limitée dans le temps (avec des étapes et un résultat préconisé). De toute façon, le subside est octroyé pour une année, il faudra dès lors évaluer les trajectoires au niveau de leurs résultats en fin d'année. Il ne faut pas confondre l'activation sociale avec un statut social, le CPAS a donc tout intérêt à se concentrer sur les choses qui peuvent évoluer positivement.

CPAS d'Hasselt : le groupe cible se limite-t-il aux personnes qui ne peuvent travailler pour des raisons de santé ou d'équité ? Est-ce une condition ?
Réponse du SPP : non, c'est juste pour faire savoir que l'objectif est de donner des opportunités aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

CPAS de Leuven : une formation préliminaire peut-elle être considérée comme un parcours d'activation sociale ?
Réponse du SPP : oui, si elle s'inscrit dans le cadre d'un parcours et s'entend comme un pré-trajet.

CPAS de Malines : certaines choses prennent beaucoup de temps (assistance par le travail (*arbeidszorg*), bénévolat, …). Ces processus de longue durée peuvent-ils être considérés comme des parcours d'activation sociale dont l'activation sociale est le but en soi ?
Réponse du SPP : non. Ce qui peut être considéré comme parcours d'activation sociale, c'est le fait d'amener une personne à entreprendre du bénévolat, à s'engager dans l'assistance par le travail,… Il faut donc qu'il y ait un point de départ et un point d'arrivée, avec une évolution entre les deux.

CPAS de Schaerbeek : où est la ligne de démarcation entre l'accompagnement social et la mise en trajet ?
Réponse SPP : dès qu'il y a un plan d'action, partant d'un bilan social et se terminant avec une évaluation de la progression de la personne, on parle d'un trajet. L'évaluation doit se faire de toute façon au bout de cette année-ci.

CPAS d'Etterbeek : quel outil utiliser pour le bilan social ? Comment se fera le contrôle vu le flou sémantique qui règne ?
Réponse SPP : il y a des modèles d'outils sur le site du SPP Intégration sociale qui ne sont pas obligatoires. Le CPAS est libre à développer ses propres outils. Le contrôle portera sur l'aspect financier et quantitatif (combien de personnes ont suivi une trajectoire d'activation sociale avec quel résultat ?)

CPAS de Courtrai : pouvons-nous introduire des coûts liés à des accords de collaboration (factures des partenaires) ?
Réponse du SPP : bien entendu. Les accords de collaboration sont vivement recommandés.

Conclusion :

- Les subventions se rapportent à l'année 2015 (1er janvier – 31 décembre)
- Tout a été préparé au sein du groupe de travail
- Étant donné qu'il s'agit d'une année transitoire, la souplesse sera de rigueur lors de l'évaluation des conventions et de leur exécution

Première réflexion : pistes d'orientation d'activation sociale pour le futur

Question aux personnes présentes : comment voyez-vous l'avenir de l'activation sociale ? Comment voudriez-vous voir évoluer les subventions ? Toute suggestion est la bienvenue :…

Petra Dombrecht (VVSG) : si dit prête à participer à une discussion ouverte mais la préparation demandera du temps (au moins un mois). Le 22 mai n'est pas tenable comme date de concertation.

CPAS de Malines : peine à comprendre ce que désigne exactement l'activation sociale et a plus particulièrement du mal à percevoir la différence entre le travail social et l'activation sociale.

Réponse du SPP :

- Se réfère à la définition de l'activation sociale et à ses concepts clés : activités socialement utiles, rupture de l'isolement social, but en soi ou premier pas vers l'activation socioprofessionnelle, approche basée sur un parcours prévoyant une mesure au début et à la fin pour pouvoir visualiser les progrès
- Éviter que cela ne devienne un concept « fourre-tout »
- Toujours à considérer en vue de l'octroi de subsides spécifiques

Bonne pratique : ASBL Accesport du CPAS de Mons

- asbl, regroupant 7 CPAS de la région de Mons Borinage, créée en 2007 avec les moyens du subside participation sociale, épanouissement des usagers par le sport et la culture, agréée en 2011 en tant que service d'insertion sociale
- but social : l'insertion par le sport d'un public fragilisé (public mixte, pas exclusivement des usagers des CPAS)
- activités collectives + travail d'accompagnement individuel
- s'adresse aussi à un public spécifique (troubles mentaux, handicaps caractériels)
- travaille avec du personnel spécialisé (institutrice, licencié en éducation physique)

Divers

Pas de point dans la rubrique Divers.

Prochaine réunion : vendredi 26 juin à 10h00 dans la salle Mandela WTC II.